

**CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU 19 DECEMBRE 2020**  
**en Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect des articles**  
**25 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

V1.0

**Membres CA présents** : HENARD Nicolas ; AVRAM Olivier ; BACCHINI Henry ; BERTIN Frédéric ; BOVYN Olivier ; CARDON Hélène ; CHAURAY Marie-Pierre (mais sans voter) ; DARROU Valérie ; DENECHAU Jean-Luc ; FOURICHON Christine ; FRETAY Stéphane ; HARLE Sylvie ; LIMOUZIN Eric ; LOBERT Caroline ; MALLARET Bernard ; MERIC Jean-Claude ; MEUNIER Philippe ; MEZOU Laurence ; MIGRAINE Corinne ; MINARD Alexis ; PAPAIS Ode ; PEBEREL Nathalie ; PFEIFFER Frédérique ; PITOR François ; ROGUEDAS Hervé ; RUSSO Edward ; SALOU Jean-Pierre ; SILVESTRE Christian ; SOYEZ Jean-Michel ; TATIBOUËT Claudine ;

**Membres CA excusés** : FOUNTAINE Claire ; HOREAU Denis ; LAPERCHÉ Sabine ; LYON CAEN Yves ; PALLARES Serge ; RIGAUD Géraldine ;

**Invités présents** : MARLIOT Eric ; GANTER Pierre ;

**Invités excusés** : ADAM Paul ; CORNU Alex ; CATHELINÉAU Jacques ; LEROY Cédric ;

**Liste procurations** : CHAURAY Marie-Pierre à FRETAY Stéphane ; FOUNTAINE Claire à BACCHINI Henry ; LAPERCHÉ Sabine à CARDON Hélène ; RIGAUD Géraldine à LIMOUZIN Eric.

## 1 Introduction du Président

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Information</b> | Le Président ouvre le Conseil d'Administration en exposant les raisons de ce CA exceptionnel. |
|--------------------|---|

## 2 Election des membres du BE

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Décision<br/>CA-201219-01</b> | Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que suite à la démission récente de Sylvie Harlé en tant que Secrétaire Générale et membre du BE il convient en application de l'art 28 des statuts (vacance des membres du BE), de pourvoir à son remplacement sans délai avec : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'ajout d'un membre féminin (a minima)</li></ul> |
|----------------------------------|--|

|  |   |
|--|---|
|  | <p>- la désignation d'un ou d'une Secrétaire Général(e) (membre élu du BE)</p> <p>Le Président décide de proposer 2 membres : Valérie DARROU et Jean-Claude MERIC. Il s'agit d'un « scrutin de liste » avec vote sur les deux personnes proposées ensemble</p> <p><b>Résultat du vote :</b><br/>22 voix POUR, 1 CONTRE et 8 ABSENTIONS</p> <p>Le CA désigne par vote secret (Quizzbox), Mme DARROU Valérie et Mr MERIC Jean-Claude comme membre du BE pour la durée du mandat restant à courir.</p> |
|--|---|

*Interruption de la séance du CA afin de permettre au BE nouvellement complété de se réunir pour l'élection du nouveau Secrétaire Général.*

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Information</b> | Le CA prend connaissance du Nouveau Secrétaire Général élu par le BE à savoir : Jean Claude MERIC. |
|--------------------|--|

### 3 DVFAT : Département Vie Fédérale et Activités Transverses

#### 3.1 Organisation de l'AG élective dématérialisée

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Décision<br/>CA-201219-02</b> | <p>Devant la situation sanitaire incertaine pour les prochains mois en raison de l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'Administration de la FFVoile constate souverainement en application de l'article 88 du RI et des textes gouvernementaux en vigueur et après une analyse in concreto de la situation que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la situation sanitaire actuelle fait obstacle au rassemblement en un même lieu de près de 200 représentants venant de toute la France. Il n'apparaît pas déraisonnable de considérer que l'AG du 27 mars 2021 ne pourra pas s'effectuer en présentiel de manière satisfaisante y compris dans le respect (incertain) des gestes barrières</li> <li>les lieux habituels d'organisation physique de l'AG ne sont pas ouverts aux extérieurs, ou pas disponible</li> <li>le Ministère des sports lui-même indique la voie dématérialisée recommandée-possible jusqu'au 01/04/2021 pour les AG (FAQ « AG1 » et tableau de déclinaison des</li> </ul> |
|----------------------------------|---|

|  |  |
|--|--|
|  | <p>mesures sanitaires pour le sport) notamment à vocation nationale et ce afin d'éviter un brassage des populations.<br/> <a href="https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport">https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport</a></p> <p>Dès lors, le CA décide souverainement et à l'unanimité que les circonstances exceptionnelles sont réunies pour organiser l'AG électorale du 27/03/2021 de manière dématérialisée (Huis clos) et valide à l'unanimité l'envoi de la convocation aux futurs représentants sous couvert des ligues et structures concernées, étant entendu que la confirmation de cette convocation leur sera adressée par la FFVoile dès qu'elle aura connaissance de leur désignation.</p> |
|--|--|

### 3.2 *Budget provisoire 2021*

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <p><b>Information</b></p> | <p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que les hypothèses principales du Budget 2021 Provisoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le volume des licences en baisse de 3% versus 2019 et le prix constant avec 2020</li> <li>• Les charges sont en ligne avec celles de 2019 hors l'effet du projet la Mer est à Vous</li> <li>• Les investissements ont également en ligne avec 2019</li> </ul> <p>Le Budget 2021 provisoire comprend donc un total de produits de 13 035 K€ et un total de charges de 13 025 K€, soit un résultat net prévisionnel de 10 K€<br/> Le budget d'investissement 2021 est de 800 K€.</p> |
|---------------------------|--|